



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU CONTRÔLE DE LA PRODUCTION EN USINE

1161-CPR-0987

Conformément au Règlement 305/2011/EU du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

**Bois de structure à section rectangulaire classé pour sa résistance
Bois résineux classé visuellement selon la résistance**

produit par

**Bois Brever sa
7, Route de Stavelot
L 9964 Huldange**

et fabriqué dans l'établissement de production

**Bois Brever sa
7, Route de Stavelot
L 9964 Huldange**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

NBN EN 14081-1:2005 / A1:2011

sous le système 2+ sont appliquées et que

**le contrôle de la production en usine satisfait toutes les exigences prescrites
mentionnées ci-dessus.**

Ce certificat a été émis pour la première fois le 18/10/2010 et reste valable jusqu'au 17/10/2020 tant que les exigences pour les méthodes d'essai et/ou pour le contrôle de la production en usine reprises dans la norme harmonisée, utilisées pour évaluer les performances des caractéristiques déclarées, ne changent pas et pour autant que ni le produit, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de production ne soient modifiées de manière significative. La validité de ce certificat est à vérifier sur www.ctib-tchn.be.

Bruxelles, 18/09/2015

p.o.

C. De Rook
Directeur